



AVIS A AFFICHER AU CIMETIERE ET A LA MAIRIE

CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON D'UNE SEPULTURE DE PLUS DE 30 ANS AU MOINS ET OU LA DERNIERE INHUMATION REMONTE A PLUS DE 10 ANS

En application des articles L. 2223-13 et suivants et R. 2223-13 et suivants du CGCT et il sera procédé dans le cimetière de la commune d'Hénouville, le 24 octobre 2024 à 9 h 30 à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions listées ci-après.

A cet effet, le Maire de la commune d'Hénouville, informe les descendants ou successeurs des personnes désignées dans la liste et les invitent à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Si vous êtes concernés par une des concessions, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie sans attendre le jour du constat. Une fois le procès-verbal dressé, il sera affiché pendant un mois et au cimetière à trois reprises et à quinze jours d'intervalle.

L'état d'abandon constaté par procès-verbal ne doit pas avoir été interrompu dans les trois ans qui suivent l'expiration de la période des affichages par un entretien constaté contradictoirement. Si tel est le cas, la concession de nouveau entretenue, sort de la procédure. Trois ans après l'affichage du procès-verbal de constat, un nouveau procès-verbal rédigé dans les mêmes conditions doit constater que la concession continue d'être en état d'abandon et doit notifier aux intéressés les mesures envisagées, dans la mesure où ils sont connus. Un mois après la notification, le maire saisit le Conseil Municipal afin de décider de la reprise ou non de la concession.

Concessions en état d'abandon :

Zone	Type	Nom
A03	n°97	DEHAYS Maria née DOUDET – 1 ^{ère} procédure 2020
A15	n°140	DEMEILLIEZ Gaston
D09	n°106	LETOURNEUR Ernest, Marie
F09	N°127	FONTAINE Henri et Georgette
F11		DUBOC Christian inhumé le 24/10/2000
F14		LERICHE- Accès PMR
F15	n°72	LESEUR Jules et LECORDIER Victorine née LESEUR- Accès PMR
J15	n°73	CHAUVIN Alphonsine née CONSEIL et Félicie
P1		
P2		
P3		VEZIER

Zone	Type	Nom
P4		CARON
P5		LEFEBVRE
P6		LEFEBVRE
P7		LEFEBVRE
P8		
P9		DANET
S09		DELAFENETRE Alexandre et Augustine
T05	n°29	MICHAUD Charles et MICHAUD née BOUVIER Marie
V09	n° 221	DEHAY Aimé et REVERT Mauricette (expiration 2045)

Fait à Hénouville, le 24 octobre 2024

Jean-Marie ROYER

Maire d'Hénouville

